

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°91-2020
Point 4.4.9.3

Point 4.4.9.3 de l'ordre du jour

Création de formation 2020-2021 : Diplôme d'Université Etudes Judiciaires et Policières – Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion

EXPOSE DES MOTIFS

Le Diplôme d'université (DU) d'Etudes judiciaires et policières s'adresse aux **étudiants** qui, après avoir achevé leur formation disciplinaire, **préparent les concours d'accès aux principales professions de la justice** (Ecole nationale de la magistrature, Ecole nationale des greffes) **et de la police au sens large** (Ecole nationale supérieure de la police, Ecole des officiers de la gendarmerie nationale). Il sera rattaché à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, en son Institut d'études judiciaires et sera associé à Sciences Po Strasbourg (pour les cours de culture générale) et à la Faculté de psychologie.

L'objectif de la création de ce DU est de permettre aux étudiants diplômés par la Faculté, dont les études menées par l'ORESIPÉ montrent qu'ils ont un taux d'insertion professionnelle élevé, de préparer ces concours dans de bonnes conditions, au sein de l'Institut d'études judiciaires de leur faculté d'origine, et à un coût raisonnable. A l'heure actuelle, les meilleurs de ces étudiants s'orientent massivement vers des préparations semi-privées (Science Po Paris) ou privées (ISP, L'autre prépa...) ou vers des instituts d'études judiciaires (comme celui de Paris 1 Panthéon-Sorbonne) qui sanctionnent l'année de préparation par l'obtention d'un diplôme d'université.

Aucun DU de ce type n'existe en effet dans le Bas-Rhin, en Alsace ou même dans la région Grand Est. En France, seuls quelques IEJ (comme celui de Paris 1 mentionné ci-dessus) délivrent un tel diplôme.

Deux sessions par an sont tenues, pour 30 étudiants chaque fois. Chaque session compte 400 heures d'enseignement (cours et td) et propose un stage de deux semaines.

L'effectif prévisionnel est estimé à 30 étudiants. Les droits d'inscriptions seront de 1000€ par étudiant (avec possibilité d'exonération).

Par 24 voix pour, la CFVU a approuvé l'ouverture du diplôme d'université Etudes judiciaires et Policières – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'ouverture du diplôme d'université Etudes judiciaires et policières – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

Université				
			de Strasbourg	

Maquette

Ouverture du

Diplôme d'université (DU) d'Etudes judiciaires et policières

pour l'année universitaire 2020/2021

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante à la DES : des-appui@unistra.fr, à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

S'agit-il : d'une **création** OU d'une modification de formation, ou d'un renouvellement de DU

Date d'approbation par le Conseil de composante :

Ouverture souhaitée pour l'année universitaire : **2020-2021**

Public : **formation initiale**

formation continue (maquette à faire parvenir alors aussi au SFC, dominique.schlaefli@unistra.fr)

II. Exposé des motifs de la création / modification

Le Diplôme d'université (DU) d'Etudes judiciaires et policières s'adresse aux **étudiants** qui, après avoir achevé leur formation disciplinaire, **préparent** les **concours d'accès aux principales professions de la justice** (Ecole nationale de la magistrature, Ecole nationale des greffes) **et de la police au sens large** (Ecole nationale supérieure de la police, Ecole des officiers de la gendarmerie nationale).

L'objectif de la création de ce DU est de **permettre aux étudiants diplômés par la Faculté**, dont les études menées par l'ORESIPÉ montrent qu'ils ont un taux d'insertion professionnelle élevé, de **préparer ces concours dans de bonnes conditions**, au sein de **l'Institut d'études judiciaires de leur Faculté d'origine**, et à un **coût raisonnable**. A l'heure actuelle, les meilleurs de ces étudiants s'orientent massivement vers des préparations semi-privées (Science Po Paris) ou privées (ISP, L'autre prépa...) ou vers des instituts d'études judiciaires (comme celui de Paris 1 Panthéon-Sorbonne) qui sanctionnent l'année de préparation par l'obtention d'un diplôme d'université. **Aucun DU de ce type n'existe** en effet **dans le Bas-Rhin, en Alsace ou même dans la région Grand Est**. En France, seuls quelques IEJ (comme celui de Paris 1 mentionné ci-dessus) délivrent un tel diplôme.

La création du DU tend à **valoriser** à la fois **la formation en elle-même** et **les compétences gagnées par les étudiants**.

En effet, lors de cette année d'études complémentaire, ceux-ci

- **acquièrent de nouvelles connaissances** : complément et actualisation de la formation disciplinaire en droits civil, pénal et public (une partie des heures de cours en droit pénal et procédure pénale sont mutualisées avec le M2 mention Droit pénal et sciences criminelles, parcours Droit pénal appliqué) ; développement de la connaissance du monde contemporain (« culture générale ») (une partie des heures de cours sont mutualisées avec la Prép'ENA proposée par Sciences Po Strasbourg) ; accès à la culture

spécifique au monde de la justice et de la police et approfondissement de la connaissance de la pratique des métiers visés (magistrat, directeur des services de greffe judiciaire, greffier, commissaire de police, officier de police, officier de gendarmerie) ; réflexions sur les enjeux de l'action de la police et de la justice dans la société actuelle ; préparation sportive -

- et **apprentissage de nouvelles méthodes propres aux concours préparés** : formation à la technique de la note de synthèse, initiation à la gestion du stress, acquisition de la méthode propre à la résolution d'un cas pratique de concours et à la rédaction d'une dissertation de concours (présentation d'un point de vue, gestion du temps octroyé, qui varie selon les concours).

III. Composante de rattachement : Institut d'études judiciaires de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

A. **Composantes ou services associés** : Sciences Po Strasbourg (pour les cours de culture générale) ; Faculté de psychologie (pour les cours de psychologie)

B. Universités partenaires

C. Autres partenariats

Des magistrats et policiers et gendarmes participent à la formation : chaque promotion du DU est suivie par la directrice de l'IEJ et par un magistrat et un policier ou gendarme ; une partie des enseignements délivrés (en culture judiciaire, culture policière, droit pénal et procédure pénale) le sont par des praticiens du droit ; un stage de deux semaines d'immersion dans les pratiques et cultures professionnelles est suivi par les étudiants en début d'année universitaire (une convention de partenariat est conclue à cette fin avec le Tribunal judiciaire de Strasbourg).

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom Jocelyne Leblois-Happe

Grade Professeure des universités, directrice de l'Institut d'études judiciaires

CNU section 01 (droit privé et sciences criminelles)

Adresse Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, place d'Athènes, BP 66, 67045 Strasbourg

Téléphone 06 83 47 40 01

Email j.Lebloishappe@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Le DU s'adresse aux étudiants

- remplissant les **conditions légales et réglementaires pour se présenter aux concours** d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, à l'Ecole nationale des greffes, à l'Ecole nationale supérieure de police et/ou à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (soit, selon les cas, être détenteur/détentrice d'une Licence, d'un Master 1^{ère} année ou d'un Master complet ou d'un diplôme équivalent)
- et disposant d'un **niveau académique suffisant en droit** pour pouvoir espérer réussir l'un des concours préparés.

La réunion de ces conditions est vérifiée lors de l'examen de la **candidature sur la plateforme e-candidat**.

Deux sessions de candidatures sont organisées, l'une au printemps, l'autre à la fin de l'été.

B. Effectifs prévisionnels

Effectif minimum : 36 étudiants

Effectif maximum : 36 étudiants

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

Le Diplôme d'université d'Etudes judiciaires et policières comporte **4 unités d'enseignement** (2 par semestre).

L'UE 1 (coeff. 1) correspond à la réalisation d'un stage de deux semaines en milieu judiciaire ou policier et à la rédaction d'un rapport (30 pages maximum) sur une question en lien avec le stage et le ou les concours préparé(s). Ce rapport est rédigé sous la direction du maître de stage ou d'un(e) professionnel(le) délégué(e) par lui(elle). Ce maître de stage (ou cet(te) autre professionnel(le) en réalise également l'évaluation.

L'UE est validée si l'étudiant(e) obtient au moins la note de 10/20 au rapport.

L'UE 2 (coeff. 2) correspond aux séminaires de révision (cours communs : culture générale, droit pénal et procédure pénale, droit civil et procédure civile, droit public, préparation à la note de synthèse, psychologie, coaching collectif et individuel – cours spécifiques « police » : culture policière, préparation au cas pratique et au questionnaire à réponses courtes (QRC) (concours de la police nationale) et à la synthèse de dossier (concours de la gendarmerie nationale), préparation sportive (concours police-gendarmerie) – cours spécifiques « justice » : culture judiciaire).

Les séminaires de culture générale, judiciaire et policière, de droit pénal et procédure pénale, de droit civil et procédure civile et de droit public font chacun l'objet d'un questionnaire à choix multiples (QCM). L'étudiant(e) valide l'UE si la note moyenne obtenue à tous les QCM est de 10/20 au moins, chaque matière étant affectée d'un coefficient 1.

Les notes moyennes des deux UE du semestre se compensent entre elles.

L'UE 3 correspond à des interventions destinées à faire mieux connaître les professions visées (elles sont généralement le fait d'anciens étudiants ayant réussi les concours préparés) et conférences tendant à ouvrir l'esprit des étudiants et à renforcer leur culture judiciaire au sens large (elles sont le plus souvent communes avec le M2 Droit pénal et sciences criminelles).

L'UE est validée par l'assiduité de l'étudiant(e). Toute absence doit par conséquent être justifiée auprès du secrétariat de l'IEJ.

L'UE 4 (coeff. 2) correspond aux entraînements réguliers et aux deux concours blancs (un concours « police » et un concours « justice »).

L'UE est validée si la note moyenne obtenue par l'étudiant(e) à l'ensemble des entraînements et concours blanc(s) est au moins de 10/20.

La note du semestre correspond à la moyenne obtenue à l'UE 4.

Les notes moyennes des deux semestres se compensent entre elles.

Le jury se compose de la directrice de l'IEJ et du magistrat et du policier ou gendarme chargés du suivi de la promotion.

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Marie-Frédérique Bacqué	PR	16		4,5 HETD	Psychologie
Nicolas Chiffлот	PR	02		9 HETD	Droit public
Isabelle Corpart	MCF HDR	01	UHA	9 HETD	Droit civil et procédure civile
Pascal Dourneau-Josette	PR associé	01	Cour européenne des droits de l'homme	12 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Catherine Haguenau-Moizard	PR	02		4.5 HETD	Droit public
Philippe Hoonakker	PR	01		4,5 HETD	Droit civil et procédure civile
François Jacob	PR	01		18 HETD	Droit civil et procédure civile
Véronique Jaworski	MCF	01		4,5 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Jocelyne Leblais-Happe	PR	01		29 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Juliette Lelieur	PR	01		4.5 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Anna Matteoli	Docteur	01		4,5 HETD	Droit civil et procédure civile
Eric Maulin	PR	02		21 HETD	Droit public
Christian Mestre	PR	02		9 HETD	Droit public
Etienne Muller	PR	02		4.5 HETD	Droit public
Valérie Poure	Docteur	01		4,5 HETD	Droit civil et procédure civile
Eric Sander	MCF associé	01		12 HETD	Droit civil et procédure civile
Christel Simler	MCF	01		9 HETD	Droit civil et procédure civile
François Sutter	PRAG			30 HETD	Entraînement sportif

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Laurent Boutot	Tribunal administratif	4,5 ETD	Culture générale
Sébastien Brice	Police Nationale	19,5 HETD	Culture policière et méthodologie
Gaël Brichler	Police Nationale	18 HETD	Culture policière et méthodologie
Christophe Deshayes	Magistrature	15 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Bertrand Gautier	Magistrature	19,5 HETD	Culture générale
Thierry Ghera	Magistrature	15 HEDT	Culture judiciaire
Pauline Hertweck	Barreau	12 HETD	Droit civil et procédure civile
Alexandre Kraushaar	Magistrature	28,5 HETD	Culture générale / Droit civil et procédure civile
Michel Laurain	Magistrature	22 HETD	Note de synthèse
Lydie Limou	CEDH	9 HETD	Droit pénal et procédure pénale
Morgane Mahieux	Gendarmerie Nationale	9 HETD	Méthodologie
Sylvie Ret	Coaching Everest	25,5 HETD	Coaching
Stéphane Stoll	Coaching Everest	25,5 HETD	Coaching

VIII. Enseignements

Si le diplôme comporte des spécialités, parcours ou options, vous pouvez dupliquer le tableau suivant autant de fois que nécessaire, en indiquant les UE communes/mutualisées aux différents cursus, par le biais d'un code couleur par exemple. Dans tous les cas, faire figurer en bleu les enseignements qui sont mutualisés avec une autre formation, et indiquez qui porte le cours en question.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)
UE1 – Stage et rapport		1	Compréhension de la culture et des pratiques du milieu professionnel concerné – capacités de synthèses – capacités rédactionnelles				36		16	54
UE2 – Séminaires de révision		2	Connaissances approfondies et aisément mobilisables et actualisables – maîtrise de la méthode pour les concours	Culture générale – culture judiciaire – culture policière – droit pénal et procédure pénale – droit civil et procédure civile – droit public – méthodologie des concours – préparation à la note de synthèse – préparation au cas pratique et au questionnaire à réponses courtes (QRC) (police) – préparation à la synthèse de dossier (gendarmerie) – préparation sportive – psychologie – coaching collectif et individuel	142	10	30	30	200	518 10 Sc Po 30 M2 DPSC
UE3 – Interventions et conférences		s. o.							14	21
UE4 Entraînements et concours blancs		2					112,5		75	225
Suivi pédagogique							6			6
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total	142		253,5		305	824

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère :

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée : stage de deux semaines

IX. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :**

Réunions mensuelles avec les délégués des étudiants (un pour les concours « justice », un pour les concours « police ») et évaluation anonyme de la formation selon le schéma adopté par la Faculté de droit.

X. Budget prévisionnel

Pour les diplômés d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

HORS SFC : détailler les modalités de financement de la formation, en tenant compte des heures accomplies dans le service des enseignants, les heures complémentaires éventuellement nécessaires au paiement des heures hors-service et des intervenants extérieurs, ainsi que du nombre de groupes d'étudiants.

Rappel : dans le cas des DU, les droits spécifiques minorés de 20% pour les frais de gestion, doivent pouvoir abonder les frais en question.

L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : [oui/**non**]

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : [oui/**non**]

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : [**oui**/non (recrutement à prévoir)]

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : [nb ETP] 0,5 ETP

RECETTES

Droits spécifiques : 36 000 €

Total : 36 000 €

DEPENSES

Suivi du stage et évaluation du rapport (36 HETD) : 2100 €

Séminaires de révision (318 HETD) : 18 550 €

Entraînements et concours blancs (112,5 HETD) : 6560 €

Suivi pédagogique (6 HETD) : 350 €

Prélèvement frais de gestion et structure : 6000 €

Total : 33 560 € (*)

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE () ou MASTER (x)

Cocher ce qui convient en fonction du niveau de recrutement du diplôme

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Étape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
	1000 €	Apogee

CAS EVENTUELS D'EXONERATION : Critères financiers et sociaux – (2) **Le budget intègre la possibilité d'exonérer 3 étudiants.**
En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

Approuvé par le conseil de faculté du 4 mai 2020